

HAUSSE DES TAUX D'APPARTEMENTS VACANTS

D'une enquête conduite au cours du mois de juin par la Société centrale d'hypothèques et de logement il ressort que le taux de vacance d'appartements dans tous les centres métropolitains est en hausse par rapport aux chiffres recueillis l'année dernière. En dépit de cette amélioration générale, le marché locatif s'est maintenu fermement dans dix agglomérations importantes.

Ces chiffres ont été recueillis à base d'un échantillon d'immeubles contenant au moins six unités de logement, et dont la construction a été parachevée avant le 31 décembre 1969. Les immeubles à moindre densité ainsi que les maisons unifamiliales, les duplex et les maisons en rangée sont exclus de l'échantillon.

Le taux global de vacances établi sur la moyenne pondérée des dix-neuf centres passés en revue, atteint 4.74 pour cent cette année, par rapport à 3.12 pour cent en juin 1969 (chiffre basé sur une moyenne pondérée de 17 centres), et à 3.80 pour cent en 1968 (chiffre basé sur une moyenne pondérée de 11 centres).

Les villes de Windsor et de Sudbury accusent les taux de vacance d'appartements les plus bas, qui sont de 0.9 et de 0.3 pour cent. A l'autre extrémité de l'échelle, la ville de Saskatoon arrive en tête avec un taux de 20.3 pour cent, chiffre double de celui recueilli en 1969. La ville de Montréal voit son taux de vacance augmenter pour la troisième année consécutive, tandis que pour la ville de Toronto le taux n'indique aucun changement significatif, quoique cette municipalité ait accusé en 1969 le plus haut niveau de parachèvement d'immeubles d'appartements au Canada.

Taux des logements vacants dans les immeubles d'appartements comprenant 6 unités et plus (pour cent)

Zones métropolitaines	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970
Calgary	16.3	14.3	7.8	7.2	1.8	1.1	1.7	5.7
Edmonton	8.8	13.0	6.5	2.3	2.3	2.3	3.7	5.7
Halifax	4.0	3.4	3.9	3.4	2.5	0.4	0.4	2.3
Hamilton	**	**	1.3	1.4	1.4	1.9	1.3	2.8
Kitchener	**	**	**	**	**	**	**	5.3
London	**	**	**	**	**	**	3.9	6.9
Montréal	6.9	6.6	5.9	4.4	1.2	4.7	7.2	7.9
Ottawa-Hull	7.7	8.2	8.8	7.1	1.9	1.3	1.6	2.1
Québec	**	6.6	6.4	5.1	2.2	2.2	2.8	3.7
Regina	**	**	**	**	**	**	3.8	10.7
Saint John	**	**	**	**	**	**	0.4	1.5
St. John's	**	**	**	**	**	**	18.9	20.7
Saskatoon	**	**	**	**	**	**	10.1	20.3
Sudbury	**	**	**	**	**	**	**	0.3
Toronto	4.0	2.6	1.5	0.9	1.1	1.4	2.4	2.5
Vancouver	4.0	4.4	4.0	1.3	1.0	1.3	1.1	2.5
Victoria	**	**	**	**	**	**	3.2	5.2
Windsor	**	**	**	**	1.0	1.5	0.6	0.9
Winnipeg	3.8	5.6	4.9	4.1	1.5	1.5	1.5	2.5

** Aucune donnée

CONTRÔLE SUR L'IMPORTATION DE PRODUITS LAITIERS

Le ministre de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a annoncé, le mois dernier, que le Gouvernement canadien exercera un contrôle sur l'importation de certains produits laitiers dont les fromages de toutes sortes, le lait entier en poudre, le lait évaporé et condensé et les aliments pour animaux contenant plus de 40 pour cent de lait solide sans gras; ces produits s'ajoutent à ceux déjà assujettis à un régime de contrôle en vertu de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation et qui comprenaient le beurre, le gras de beurre sous toutes ses formes, le fromage Cheddar et Colby, le fromage pour transformation, le lait de beurre en poudre, les produits de caséine en poudre, le lait écrémé en poudre et le petit lait en poudre.

M. Pepin a déclaré que l'affaissement du prix des produits laitiers sur le marché international, occasionné par une forte surproduction mondiale, a fait que certains produits qui étaient jusqu'ici exempts de contrôle ont été importés au Canada ou offerts à des prix inférieurs au prix de soutien en vigueur au pays.

"Les importations à prix modiques étaient en train de se substituer aux produits laitiers canadiens et menaçaient de porter une grave atteinte aux produits laitiers au Canada," a dit le ministre, ajoutant qu'il n'est pas question de limiter les importations de fromage naturel autre que le Cheddar et le Colby, pour consommation à l'état nature, ni les importations traditionnelles de fromage transformé.

M. Pepin a dit également que lorsqu'on a élaboré le programme de stabilisation du prix des produits laitiers pour l'année en cours, le Gouvernement a entrepris une étude détaillée de la question des importations qui portaient atteinte au programme, et a également étudié la façon la plus souhaitable de régler le problème.

ACCORD AÉRIEN AVEC LA TRINITE-ET-TOBAGO

Un Accord de transport aérien entre le Canada et la Trinité-et-Tobago a été signé récemment à Port-of-Spain par le haut commissaire du Canada, M. G.A. Rau, et le ministre des Affaires extérieures de la Trinité-et-Tobago, M. F.G. Prevatt.

L'Accord prévoit l'établissement de services aériens réguliers entre le Canada et la Trinité-et-Tobago via des points intermédiaires situés dans les Antilles orientales. Les transporteurs désignés pour chaque pays seront Air Canada et les *British West Indies Airlines*.

Cet Accord, le premier qui est signé avec un pays des Antilles du Commonwealth, rendra officielle l'exploitation des routes que desservent depuis mai 1969 Air Canada et les *British West Indies Airlines*. Il favorisera une plus grande expansion des relations économiques et commerciales importantes qui existent entre les pays à leur avantage mutuel.